



FONDS DE DOTATION  
LYCÉE HENRI-IV

---

**Oui, je fais un don  
en faveur du Fonds de dotation Lycée Henri-IV**

---

**AVANTAGES FISCAUX :** parce que le Fonds de dotation Lycée Henri-IV poursuit des activités d'intérêt général ayant un caractère éducatif et social, les dons en sa faveur ouvrent droit à des avantages fiscaux :

▷ Si vous êtes un particulier soumis à l'IRPP : 66% de réduction d'impôts, dans la limite de 20% du revenu imposable pour un versement avant le 31 décembre. Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement. Exemple : un don de 100€ donnera droit à 66€ de réduction d'impôt (coût réel du don = 34€)

▷ Si vous êtes une Entreprise : 60% de crédit d'impôts, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : un don de 500€ donnera droit à 300€ d'économie d'impôt (coût réel du don = 200€)

**OUI, je fais un don de ..... Euros en faveur du Fonds de Dotation Lycée Henri-IV**

Un document fiscal conforme à la législation vous sera envoyé dans les délais imposés par les textes afin de bénéficier de la réduction d'impôts.

<input type="checkbox"/> <b>En qualité de particulier</b>		<input type="checkbox"/> <b>En qualité d'entreprise</b>	
NOM Prénom		ENTREPRISE (s'il y a lieu)	
Adresse		Téléphone	
		Email	

Règlement **Par chèque** à l'ordre du « Fonds de dotation Lycée Henri-IV » avec le présent document complété à l'adresse suivante :

*Fonds de Dotation Lycée Henri-IV, 23 rue Clovis, 75005 Paris*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, signature :